



Aménagements Paysagers

Les critères spécifiques aux métiers
des Aménagements Paysagers

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Aménagements Paysagers

1 /	Les domaines d'application du Label des Aménagements paysagers	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux d'Aménagements Paysagers	6
3 /	Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE du Label	7
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s	7
3.2	La qualité et l'organisation interne	8
3.3	Les Ressources Humaines	9
3.4	La communication Interne	10
3.5	Les moyens de performances supplémentaires	10
4 /	Les visites de chantiers - Les travaux d'Aménagements Paysagers	11
4.1	Les travaux des sols et la végétalisation	13
4.2	Les aménagements extérieurs	17
4.2.1 :	Les objectifs visés : les travaux de maçonnerie paysagères	17
4.2.2 :	Les objectifs visés : les travaux de petites voiries	21
4.2.3 :	Les objectifs visés : La création d'ouvrages d'eau maçonnés (bassin, fontaine, mares artificielles ...)	23

1 / Les domaines d'application du Label des Aménagements paysagers

L'**Aménagement Paysager** œuvre à l'expression scénographique des différents espaces extérieurs. L'objectif est de répondre aux besoins d'un usage spécifique d'un lieu, une époque, une culture.

Le référentiel QualiPaysage - **Métiers des Aménagements Paysagers** - est accessible à toutes les entreprises du paysage qualifiées et exerçant les activités d'Aménagements Paysagers.

Le Label « **AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS** » comprend deux grandes typologies de travaux identifiées et définies par **deux SPECIALITÉS** bien distinctes :



Les travaux des sols
et la végétalisation



Les aménagements
extérieurs



L'entreprise peut postuler pour l'une ou l'autre de ces deux spécialités, ou pour les deux simultanément, celles-ci sont clairement identifiées tout le long du processus de labellisation (*Cf description détaillée page 5*)

Le présent référentiel dissocie les 2 spécialités suivantes :



Les travaux des sols et la végétalisation

Chantiers incluant essentiellement les travaux de plantations et les ensemencements comprenant de façon non exhaustive :

- Les terrassements paysagers
- La mise en œuvre des terres
- Les travaux des sols supports de paysage, leur amélioration, leur valorisation ou leur reconstitution
- La gestion alternative des eaux pluviales à l'exclusion des ouvrages de voirie ou de génie civil

Les Règles professionnelles de référence :

- **C.C.1-R0** : Travaux de terrassement des Aménagements Paysagers
- **P.C.1-R0** : Travaux des sols supports de paysage
- **P.C.2-R1** : Travaux de plantation des arbres et arbustes
- **P.C.3-R0** : Travaux de plantation des massifs
- **P.C.4-R0** : Mise en œuvre des gazons
- **C.C.7-R0** : Travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales



Les aménagements extérieurs

Chantiers d'Aménagements Paysagers extérieurs comprenant en plus, de façon non exhaustive mais diversifiée les travaux suivants :

- Les petites voiries et réseaux
- Les travaux de maçonnerie paysagère
- La création de bassins, fontaines et autres ouvrages d'eau
- La pose de clôtures et de mobiliers

Les Règles professionnelles supplémentaires de référence :

- **C.C2-R0** : Travaux de mise en œuvre de réseaux dans le cadre d'un Aménagement Paysager
- **C.C3-R0** : Travaux liés aux revêtements et à leurs fondations, aux bordures et caniveaux
- **C.C4-R0** : Travaux de mise en place de murets paysagers, d'ouvrages de retenue de sol et d'escaliers
- **C.C5-R0** : Travaux de réalisation de clôtures
- **C.C8-R0** : Travaux de réalisation de bassins d'ornement

2 / Les critères spécifiques aux travaux d'Aménagements Paysagers

Les compétences des entreprises et des femmes et hommes de terrain sont évaluées à partir de critères spécifiques aux travaux d'**Aménagements Paysagers** durant des visites de chantiers. Trois types de chantiers structurent le cheminement de l'audit autour des travaux paysagers, tenant compte de l'évolution des ouvrages dans leur temporalité. Un tableau récapitulatif des chantiers sélectionnés par l'entreprise doit être transmis **un mois avant l'audit**.

Les chantiers des Aménagements Paysagers

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Terminé depuis moins de 8 ans	Un dossier photos illustrant les différentes étapes est fourni par l'entreprise Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Terminés depuis moins de 4 ans ou en cours d'achèvement, choisis de manière aléatoire	Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de 20 salarié.e.s dédié.e.s à la discipline des travaux d'Aménagements Paysagers, 1 chantier complémentaire (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à 1 chantier par tranche de 20 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein).

Autres Cas particuliers nécessitant une ou plusieurs visites complémentaires :

Dans le cas où l'entreprise postule en même temps pour l'obtention **des deux spécialités** (« Travaux des sols et végétalisation » et « aménagements extérieurs »), une ou deux visites supplémentaires sont demandées sur **des chantiers terminés depuis moins de 4 ans ou en cours d'achèvement**, si les chantiers audités ne permettent pas d'évaluer les deux spécialités simultanément.

3 / Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE du Label

3.1 La santé et la sécurité des salarié.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
La sécurité du matériel	L'entreprise doit effectuer un contrôle annuel des engins, du matériel de levage et établir une liste du matériel	Les contrôles sont à jour pour tout le parc matériel concerné
Les formations d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	L'AIPR opérateur et opératrice est obligatoire pour tous les machinistes. L'AIPR encadrant.e doit être en nombre suffisant pour intervenir au besoin sur le chantier dans un délai de moins de deux heures	La liste des personnels habilités
Les mesures de précaution vis-à-vis des réseaux enterrés	La Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est une procédure obligatoire pour tous travaux effectués sur le domaine public afin de connaître la présence ou non de réseaux enterrés dans le périmètre des travaux projetés. Cette demande est à faire à chaque concession. Des investigations sont à réaliser sur les sites privés pour identifier la présence de réseaux enterrés	• La description de la procédure en place pour les DICT : lecture des plans*, diffusion de l'information, marquages, sondages manuels, nécessité ou non de la présence du concessionnaire • Une procédure pour les investigations sur les sites privés doit être mise en place par l'entreprise <i>*Les plans identifiant la présence des réseaux doivent être obligatoirement accessibles sur le chantier.</i>

Critère	Description	Moyens attendus
L'autorisation de conduite	L'entreprise doit fournir une autorisation de conduite signée par la direction pour chaque opérateur et opératrice avec l'identification de la catégorie de véhicule et/ou catégorie d'engin, en correspondance avec la nomenclature des CACES (<i>Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité</i>)	Les autorisations individuelles sont à jour et en possession du personnel concerné par le chantier audité
Les règles professionnelles	L'entreprise doit communiquer l'ensemble des Règles professionnelles à ses collaborateurs et collaboratrices (<i>fascicule 35</i>)	Les documents, livrets, affichages sont accessibles et consultables.

3.2 La qualité et l'organisation interne

Critère	Description	Moyens attendus
Le planning	Dans le cas des marchés publics et privés l'entreprise doit veiller à informer le personnel de chantier des délais contractuels. Pour les marchés chez les particuliers, l'entreprise informe ses client.e.s sur les délais d'intervention et la durée prévisionnelle des travaux	• Le planning prévisionnel de travaux est partagé et mis à jour au moins une fois par semaine. • Le planning journalier ou la feuille de mission journalière intègre les ressources, les moyens nécessaires et les consignes particulières pour le lendemain.
La préparation du chantier	L'entreprise doit être en mesure de décrire la procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?)	• La revue de contrat et/ou les réunions préalables • Identifier la méthode en place pour la diffusion des informations • Les commandes préalables des fournisseurs et la logistique prévisionnelle

3.3 Les Ressources Humaines

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques	• L'entreprise doit justifier des formations et/ou des expériences professionnelles de son personnel pour chaque typologie de travaux, afin d'assurer une maîtrise professionnelle et technique dans chacune des étapes afférentes aux chantiers d'aménagements paysagers. • Les travaux paysagers doivent être exécutés dans les règles de l'art. Exemples : travaux préparatoires, terrassements généraux, préparation des encaissements, mise en oeuvre des remblais de fondation et terres, réseaux enterrés, travaux de petites voiries et maçonneries paysagères, mobiliers, travaux de végétalisation...	Les attestations de formation, les plans de formation dans le cas d'absence de compétences, les évaluations des connaissances par l'entreprise...
La connaissance des Normes et des Règles professionnelles	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en charge de la connaissance des Normes et des Règles professionnelles. Les Règles professionnelles correspondant aux travaux réalisés par l'entreprise doivent être connues et tenues à la disposition du personnel.	La liste du personnel référent chargé de la connaissance des Normes et des Règles professionnelles.

3.4 La communication Interne

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations données aux responsables de chantier	Les responsables de chantier disposent des informations nécessaires à la bonne exécution des travaux conformément aux engagements contractuels entre l'entreprise et le ou le maître d'ouvrage	Le dossier de chantier, la revue de contrat ou l'ordre de mission sont en possession des responsables de chantier (et correspondent à la typologie et à la dimension du chantier)

3.5 Les moyens de performances supplémentaires

Critère	Description	Moyens attendus
La formation dans les domaines de spécialisation	Démontrer les compétences et les références liées aux différents savoir-faire des chantiers paysagers tels que : • L'aménagement des espaces verts (semis, Plantation) • Les maçonneries paysagères • Les travaux sur la voirie et à proximité des réseaux enterrés • La mise en oeuvre de pierres naturelles • Les constructions de pièces d'eau (bassins, fontaines, plan d'eau...)	Les attestations de formation et les certifications spécifiques, les diplômes, les preuves des acquis d'expérience professionnelle (5 ans d'expérience professionnelle minimum pour chaque domaine)

4 / Les visites de chantiers – Les travaux d'Aménagements Paysagers

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	L'impression générale des visiteurs et visiteuses sur le site (chantier en cours et terminé) L'auditeur ou auditrice prend des photos d'ensemble et des photos détaillées des différents sites concernés dans l'optique de les transmettre au Comité de Labellisation.	• Une intégration paysagère du projet sur le site en cohérence avec le cahier des charges. • La propreté et l'organisation générale du chantier en cours
Le niveau de finition	Une attention particulière est portée sur : • La disposition harmonieuse des végétaux • La cohérence des distances de plantation • La régularité et planéité des surfaces ensemencées • La régularité et l'harmonie des nivellements paysagers • La planéité générale des surfaces minérales • Le degré de finition en rives et autour des émergences • Les alignements des éléments de bordure etc... • La qualité des ouvrages conformes aux règles de l'art (ouvrages en pierre, bois, béton etc...)	Un dossier photos avec des points de détails est réalisé par l'auditeur ou auditrice et communiqué au Comité de Labellisation

Critère	Description	Moyens attendus
	• La cohérence du choix des matériaux • La pertinence des dénivelés et de l'intégration des ouvrages • La cohérence de la gestion des eaux pluviales	
Les chantiers réalisés en conception/réalisation	Une attention particulière est portée sur la cohérence du projet vis-à-vis de son intégration paysagère. La dimension environnementale est prise en compte dans la réalisation du projet : biodiversité, faune et flore locales, valorisation des corridors écologiques...	• Un dossier photos du site avant les travaux (dans la mesure du possible) • Les plans du projet et les pièces contractuelles.
Le personnel du chantier en cours	Évaluation de l'implication et de la connaissance des responsables en charge de présenter leurs chantiers respectifs à l'auditeur ou auditrice (description succincte des travaux exécutés et à suivre, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées, points d'amélioration éventuelle ...)	• Une connaissance du dossier des travaux et du planning prévisionnel. • Une bonne capacité d'accueil de l'équipe présente.

4.1 Les travaux des sols et la végétalisation

4.1.1 : Les objectifs visés : la création d'espaces paysagers

Les milieux concernés : l'espace public ou privé

Critère	Description	Moyens attendus
Le décompactage	Le décompactage d'un sol est un travail préalable à la plantation. Il s'effectue selon la nature du sol et les conditions climatiques. En cas d'humidité persistante et importante, un sol détrempé ne pourra pas être décompacté. Il convient d'attendre que le sol soit ressuyé. Le décompactage peut se faire: • Manuellement sur une profondeur comprise entre 20 et 30 cm correspondant à la strate herbacée, pour les petites surfaces, les plantations en isolé ou sur un sol naturel non compacté • Mécaniquement à partir de 40 cm de profondeur pour : des sols compactés ou remaniés (en préservant le système racinaire des arbres et arbustes en place) ; des fosses de plantation adaptées au volume racinaire de végétaux à moyen et grand développement (arbustes, arbres) en vue de leur ancrage. La fosse de plantation est composée d'un fond de forme drainant et de parois décompactées et poreuses. Il faut veiller lors du décompactage, à laisser les différents horizons du sol dans l'ordre initial. Aussi, l'apport de terre végétale (horizon de surface) s'effectue en fin de plantation.	• La profondeur de décompactage doit être vérifiée (au moyen d'une bêche ou d'une canne pédologique par la personne en charge) • La qualité de la préparation superficielle du sol doit être vérifiée (constat visuel).

Critère	Description	Moyens attendus
La nature du sol	Une appréciation visuelle (la couleur et la composition) et manuelle (la structure et la teneur en eau) de la qualité du sol est effectuée par les responsables de chantiers avant la réalisation des travaux de plantations. En cas de défaillance physique, chimique ou biologique du sol en place, les professionnel.l.e.s doivent alerter et informer les client.e.s du besoin d'améliorer la composition du sol par des amendements	• Les professionnel.l.e.s doivent connaître la nature du sol du site • Un amendement a-t-il été fait ? Si oui, pourquoi ?
La composition des massifs	Dans le cadre des plantations de massifs, l'entreprise propose aux client.e.s une composition dont l'objectif est de maintenir et de valoriser la végétation existante en accord avec les attentes initiales du projet. Toutes propositions et/ou modifications doivent être formalisées (devis, plan). L'entreprise sélectionne des essences adaptées au site du projet (nature du sol, climat, lumière...) et prévoit les quantités suffisantes. Si les client.e.s choisissent des plantes inadaptées au milieu, l'entreprise doit avertir les risques encourus (par écrit).	Toutes modifications doivent être formalisées dans le Cahier des Charges
La plantation de haie ou de massif	Il est nécessaire de respecter les distances de plantation afin d'assurer les meilleures conditions de développement de chaque plante ainsi qu'une cohabitation harmonieuse de l'ensemble de la palette végétale.	• Les distances de plantation indiquées dans le Cahier des Charges doivent être respectées • La réglementation relative au respect des distances en limite de propriété ou toutes autres infrastructures, doit être connue pour le cas présenté

Critère	Description	Moyens attendus
	La réglementation concernant les distances de plantation en limites des infrastructures publique ou privé doit être connue et appliquée par l'entreprise (Rappel : « la densité végétale doit être définie en fonction des dimensions adultes et en aucun cas selon leurs dimensions à la plantation » Les Règles professionnelles) L'entreprise veille à la cohérence entre le type de gestion pratiquée et le choix des végétaux (taille régulière ou gestion naturelle par exemple)	
L'engazonnement par semis	Les différentes techniques Les faux semis La technique du faux semis consiste à préparer le sol comme pour un semis pour laisser germer les graines des plantes indésirables contenues dans le sol. Celles-ci sont détruites après germination et le semis souhaité peut être ensuite réalisé. Le sur-semis Opération consistant à regarnir une pelouse par l'apport de semences sur les zones abîmées et dénudées. Le top-dressing La technique du top-dressing permet de regarnir et d'aplanir les pelouses. La composition du top-dressing est variable et dépend notamment du support en place. Il est généralement composé de 80 % de sable et 20 % de substances organiques, auxquels sont ajoutées des semences pour les opérations de regarnissage par semis.	Les éléments à contrôler lors de la mise en oeuvre d'un engazonnement par semis : • Le bon étalonnage de l'engazonneuse en fonction du mélange de semences • L'homogénéité de l'installation du gazon à la première tonte • Les hauteurs du sol en bordure de pelouse • L'absence de carences éventuelles (grâce notamment à la couleur du gazon) • Le respect du délai de mise en service régulière (la mise en service régulière a lieu après la première tonte, et après la deuxième tonte en cas d'opération de regarnissage). À noter: Il est recommandé de ne pas effectuer d'opération d'engazonnement si des restrictions officielles locales sur l'eau sont mises en place (exemple : arrêtés sécheresse).

Critère	Description	Moyens attendus
	La mise en oeuvre du top-dressing s'effectue uniformément et à plusieurs reprises. L'opération est finalisée par le passage d'un filet métallique qui permet d'aplanir et d'égaliser les pelouses.	
L'engazonnement par placage	Gazon de placage Il s'agit d'un gazon pré-cultivé en gazonnière pendant plusieurs mois généralement sur terre sablonneuse. Le gazon de placage forme un tapis végétal dense sans adventice, destiné à être transplanté pour la création immédiate et durable de tout type de pelouse. Ce gazon est obtenu à partir de stolons, de semences certifiées composés d'une ou plusieurs espèces et variétés inscrites sur un catalogue officiel. Il est fourni principalement sous forme de rouleaux : • petits rouleaux : longueur de 2,00 à 2,50 m / largeur de 0,40 m. • gros rouleaux : longueur de 10 à 40 m / largeur de 0,80 à 1,20 m. L'épaisseur des rouleaux varie en fonction de différents paramètres: âge de culture, type de substrat, etc. Il est également disponible en pavé pour des surfaces nécessitant une mise en service immédiate.	Les éléments à contrôler lors de la mise en oeuvre d'un engazonnement par placage : • L'absence de points de rétractation ou de plaques desséchées • Les jointures ne doivent pas être apparentes • L'enracinement des plaques doit être effective une semaine après la pose (les plaques sont inamovibles)

4.2 Les aménagements extérieurs

4.2.1 : Les objectifs visés : les travaux de maçonnerie paysagères

Les milieux concernés : l'espace public ou privé

Critère	Description	Moyens attendus
Les généralités pour tous types de revêtements	L'entreprise qui réalise la mise en oeuvre d'un revêtement engage sa responsabilité et doit donc s'assurer de pouvoir répondre à ce type de prestation, sachant que les travaux de mise en conformité sont à sa charge selon acceptation ou refus du support initial.	• Le devis de travaux intègre une clause d'acceptation dans laquelle l'entreprise s'engage ou refuse le support. • Les dimensions et les cotes de l'assise sont précisées et vérifiées.
Le diagnostic initial	L'entreprise réalise un diagnostic du site (notamment l'état initial du sol) en estimant la faisabilité du projet Le diagnostic évalue les conditions d'usage du futur revêtement. Un Cahier des Charges spécifique rend compte du diagnostic propre au chantier La liste des documents administratifs à constituer est disponible dans la Règle professionnelle C.C.1-R0 « Travaux de terrassements des aménagements paysagers » (p11- 15).	• Le devis formalise les choix du calepinage et de l'échantillon du matériau utilisé pour le futur revêtement. Cela valide l'accord convenu entre l'entreprise et les client.e.s et/ou les maîtres d'oeuvre. • Une planche d'essai peut être réalisée (avec la mise en oeuvre de la finition). • Une fiche d'identification des matériaux doit être fournie aux maîtres d'ouvrage • Les client.e.s doivent être informé.e.s sur l'aspect visuel et les propriétés mécaniques du matériau qui évolueront dans le temps.
Étude de sol et mise en place de la couche de fondation	• La mise en place de la couche de fondation est déterminée par le résultat de l'étude de sol (avec ou sans appui d'un Bureau d'Études Techniques (BET)) • Avant la réalisation des fouilles, l'entreprise vérifie que le lieu d'implantation soit conforme aux attentes du projet	Les conclusions de l'étude des travaux réalisés sont en cohérence avec le projet

Critère	Description	Moyens attendus
Le drainage	Lors des aménagements d'évacuation des eaux, il est impératif de prévoir systématiquement un exutoire au point bas de l'ouvrage à l'aide de matériaux drainants	Effectuer un test pour vérifier la bonne évacuation des eaux vers l'exutoire (ou vérifier si la direction et le degré d'inclinaison des pentes remplissent leurs fonctions d'écoulement des eaux de ruissellement)
Les joints	Les joints des dalles de support peuvent être réalisés avec : • une disqureuse thermique manuelle ou guidée • une baguette intégrée à la construction L'espacement des joints de retrait / flexion des dalles en béton doit être calculé en fonction de l'épaisseur de la dalle Les joints peuvent être comblés de plusieurs façons : • avec un produit de scellement à base de bitume • avec un produit préformé (profilé en plastique ou en métal), intégré à la construction Le comblement ou non des joints dépend du type d'ouvrage	• Contrôler l'épaisseur des joints (uniformité, esthétique...) • Vérifier les préconisations techniques des produits de jointoiement utilisé, notamment la compatibilité avec le matériau utilisé. • Vérifier que le choix du matériau soit en adéquation avec l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) • Vérifier que le choix du matériau réponde aux contraintes structurales (pente, planéité et cotes)
Les caractéristiques des pierres naturelles	Les pierres naturelles présentent des qualités et des défauts que l'entreprise doit savoir identifier lors d'une livraison. Les pierres naturelles présentent les caractéristiques suivantes: • présence de fissures (fentes traversant entièrement un bloc) • présence de veines, plus ou moins minces, chargées d'une autre matière risquant de faire éclater la pierre en cas d'excès d'humidité	• La conformité entre la fiche fournisseur et les caractéristiques du produit. L'entreprise doit être en mesure de fournir ce document aux client.e.s. • L'entreprise doit présenter les recommandations techniques du fabricant relatives à la pose du produit.

Critère	Description	Moyens attendus
	• présence de cavités, qui, comme les veines, peuvent être vides ou pleines d'une autre matière • présence de clous (morceaux de roche dure répartis dans la pierre, rendant la taille difficile) • les coloris de la pierre (les client.e.s doivent être informé.e.s de l'absence d'uniformité au sein d'un même lot) • le caractère gélif ou non de la pierre (après avoir absorbé de l'eau par capillarité, une pierre gélive se désagrège sous l'action du gel. Ce phénomène peut constituer un danger en revêtement de sol)	
Le temps de prise du béton	Il est impératif de respecter les temps de prise du béton. La résistance d'un béton à la compression dépend du choix du ciment, de son dosage, des adjuvants, de l'ouvrage, des conditions climatiques et d'autres facteurs... Il est recommandé d'attendre 28 jours avant la mise en service d'un ouvrage	• Le respect du temps de prise • La netteté (finesse) du travail réalisé
La validation des matériaux et du motif (Calepinage)	Les entreprises conviennent par écrit avec les client.e.s du choix de l'échantillon de référence et du calepinage. Elles transmettent aux client.e.s une fiche d'identification des matériaux.	La fiche de validation et d'identification des matériaux
L'aspect de l'ouvrage	Vérification de l'aspect, de l'homogénéité et de l'intégration paysagère de l'ouvrage.	L'ouvrage paysager est conforme à la demande des client.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
La mise en place de gabions	Dans le cas de gabions façonnés sur place, il est indispensable de respecter scrupuleusement les préconisations du fournisseur concernant : • le nombre d'agrafes ou de liens à mettre en oeuvre pour l'assemblage des panneaux • la quantité de diaphragmes intermédiaires • les entretoises à positionner à l'intérieur des paniers pour éviter qu'ils se déforment au moment du remplissage.	La mise en place de gabions est conforme à la demande des client.e.s
La réception de l'ouvrage	Les contrôles à réaliser pour la réception de l'ouvrage sont : Le nivellement, la planimétrie, les contrôles visuels (propreté, intégrité, textures, calepinage, remplissage des joints, régularité des joints, désaxement).	La réception des travaux est formalisée par différents contrôles

4.2.2 : Les objectifs visés : les travaux de petites voiries

Les milieux concernés : l'espace public ou privé

Critère	Description	Moyens attendus
Les travaux préparatoires pour la mise en place d'un revêtement	Le devis formalise les choix du calepinage et de l'échantillon du matériau utilisé pour le futur revêtement. Cela valide l'accord convenu entre l'entreprise et les client.e.s et/ou les maîtres d'oeuvre. Une planche d'essai peut être réalisée à cet effet (avec la mise en oeuvre de la finition). Une fiche d'identification des matériaux doit être fournie aux maîtres d'ouvrage. Les client.e.s doivent être informé.e.s sur l'aspect visuel et les propriétés mécaniques du matériau qui évolueront dans le temps.	Les informations sont formalisées et validées auprès des client.e.s
Le drainage	Lors des aménagements d'évacuation des eaux, il est impératif de prévoir systématiquement un exutoire au point bas de l'ouvrage à l'aide de matériaux drainants	Réalisation de l'exutoire dans les règles de l'art
Les spécificités et les caractéristiques des pavés et des dalles en béton	L'entreprises doit être en mesure de présenter les recommandations techniques du fabricant relatives à la pose du produit	• Les fiches techniques sont disponibles et transmises aux client.e.s • Les fiches produits et les recommandations sont disponibles

Critère	Description	Moyens attendus
Les caractéristiques générales des matériaux paysagers	L'entreprise doit conserver les fiches produits pour chaque matériau afin de se référer aux recommandations des fabricants (béton, pierre naturelle, bois, métal ou matières plastiques)	Les fiches produits et les recommandations sont disponibles
La réception d'ouvrage des pavés	Les contrôles à réaliser pour la réception de l'ouvrage pavé concernent les aspects suivants: • les contrôles de nivellement • les contrôles de planimétrie • les contrôles visuels (propreté, intégrité, textures, calepinage, remplissage des joints, régularité des joints, désaxement) tels que décrits dans le NF DTU 52.1. (<i>Norme Française Document Technique Unifié 52.1.</i>)	L'entreprise indique les contrôles réalisés
La réception des ouvrages des bordures et des caniveaux	Les contrôles à réaliser pour la réception de l'ouvrage sont: • les fonds de fouille (portance, altimétrie, planimétrie) • les bétons de fondation (certification, dosage, résistance) • les mortiers de pose (dosage, résistance) • les mortiers de joints (dosages) • les contrôles de nivellement et d'alignement • les écarts en tête de bordure, en tête de caniveau et sur le fil d'eau	L'entreprise indique les contrôles réalisés

4.2.3 : La création d'ouvrages d'eau maçonnés (bassin, fontaine, mares artificielles ...)

Les milieux concernés : l'espace public ou privé

Critère	Description	Moyens attendus
La conception des bassins	Informers les client.e.s des démarches nécessaires à la conception des ouvrages d'eau Lister précisément les exigences des client.e.s Avertir les client.e.s de l'absence de législation concernant la sécurité des bassins d'ornement Prévenir des risques encourus (par courrier recommandé) Le devis et le contrat doivent stipuler que le bassin est réalisé selon les exigences des client.e.s après avoir été conseillé.e.s sur les mesures de sécurité.	Les devis et/ou contrats formalisent le processus des différentes étapes pour la réalisation du bassin
Les différents types de bassins d'ornement ou les principales conditions de contrat pour la réalisation d'un bassin	La conception d'un bassin induit préalablement une contractualisation qui garantit les exigences des client.e.s : • L'accord défini entre concepteurs, conceptrices et maîtres d'ouvrage doit être précisé dans le contrat car toutes modifications ultérieures du bassin après réalisation peuvent altérer sa qualité (ex : une augmentation de la population de poissons peut entraîner une eutrophisation). • Le devis doit être le plus détaillé possible, et toute modification doit faire l'objet d'un document écrit. • Les client.e.s doivent valider par écrit l'implantation, les niveaux finis et les dimensions, indiqués dans le contrat.	La contractualisation est réalisée

Critère	Description	Moyens attendus
	• Les avantages et les risques des différents moyens de remplissage doivent être communiqués aux client.e.s, particulièrement dans le cas de bassins d'intérieur. L'entreprise doit informer les client.e.s que la diminution du niveau de l'eau dans le bassin est un phénomène normal et inévitable.	
Les caractéristiques des matériaux de construction des bassins	Lors de la commande, l'entreprise doit vérifier auprès du fournisseur la qualité des matériaux qui certifie l'absence de rejet de particules insolubles dans l'eau (notamment les particules non-biodégradables). L'entreprise doit également s'assurer de la conformité des matériaux lors de leur réception en se référant aux documents annexes	Les fiches produits sont disponibles
Le contrôle des travaux de terrassement	Lors des premières mesures sur le terrain, le niveau du bassin doit être vérifié. Dans le cas d'un bassin de grandes dimensions, un sondage du sol doit être effectué. Une fois le terrassement terminé, le niveau du bassin doit être à nouveau contrôlé.	L'entreprise doit avoir formalisé les vérifications réalisées (documents)
L'étanchéité et le choix des matériaux de l'ouvrage	La mise en oeuvre de l'étanchéité d'un bassin est l'une des étapes les plus importantes. Plusieurs types d'étanchéité existent: • la bâche ou le liner (EPDM, PVC, PEHD dans le cas des bassins d'orage)	L'étanchéité est vérifiée

Critère	Description	Moyens attendus
Les plantes	• L'entreprise doit vérifier la conformité et le bon état des plantes à leur réception Les espèces végétales doivent être adaptées au milieu Le support doit être adapté aux plantes (la profondeur des conteneurs convient au système racinaire).	Les moyens mis en place par l'entreprise pour vérifier et valider la conformité des plantes
Le dimensionnement de la pompe	Le dimensionnement de la pompe est effectué dans les règles de l'art des travaux de réalisation des bassins d'ornement (<i>voir règles professionnelles Annexe n° C.C.8-A-R0</i>)	Le dimensionnement de la pompe répond aux exigences des Règles professionnelles

